



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PURESYN 6

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                                        |                                                                                                          |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du produit                         | PURESYN 6                                                                                                |
| Numéro du produit                      | 52389                                                                                                    |
| Indications sur l'enregistrement REACH | Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information. |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Utilisations identifiées | Personal Care |
|--------------------------|---------------|

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|             |                                                                                                                                                         |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fournisseur | Univar Solutions SAS<br>Immeuble Cityscope<br>3 rue Franklin<br>93108 Montreuil Cedex<br>France<br>+33 (0)1 85 57 46 00<br>SDS.EMEA@univarsolutions.com |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|                                   |                                                               |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Numéro d'appel d'urgence          | SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale) |
| Numéro d'appel d'urgence national | Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59                  |
| Sds No.                           | 52389                                                         |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| Dangers physiques             | Non Classé |
| Dangers pour la santé humaine | Non Classé |
| Dangers pour l'environnement  | Non Classé |

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

|                    |               |
|--------------------|---------------|
| Mentions de danger | NC Non Classé |
|--------------------|---------------|

#### 2.3. Autres dangers

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

## PURESYN 6

### Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation       | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si une gêne persiste.                                                                                                                                                                                               |
| Ingestion        | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Contact cutané   | Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistantes, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                  |                                                                                                                       |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation       | Peut provoquer une irritation. Vertiges. Nausées, vomissements. Perte de conscience.                                  |
| Contact cutané   | High pressure injection of product into the skin may lead to local necrosis if the product is not surgically removed. |
| Contact oculaire | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.                                                                    |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                             |                                                                                      |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Indications pour le médecin | Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement. |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                  |                                                                                                                              |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés   | Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.                                       |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                  |                                                                                                                                                             |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers particuliers             | En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.                                                                          |
| Produits de combustion dangereux | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone. |

#### 5.3. Conseils aux pompiers

## PURESYN 6

### Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Evacuer la zone.

### Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

#### Référence à d'autres sections

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions d'utilisations

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Product is a static accumulator Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Product is a static accumulator Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

## PURESYN 6

Aérosol.  
5 mg/m<sup>3</sup>, TWA, Manuf. data

### Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

#### Protection respiratoire

Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules absolu. EN 136/140/141/145/143/149

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                    |                               |
|--------------------|-------------------------------|
| Aspect             | Liquide.                      |
| Couleur            | Clair. Incolore.              |
| Odeur              | Sans odeur.                   |
| Seuil olfactif     | Pas d'information disponible. |
| pH                 | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion    | <-50°C                        |
| Point d'écoulement | Pas d'information disponible. |

## PURESYN 6

|                                                                                  |                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>Point de congélation</b>                                                      | Pas d'information disponible.                                |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>                     | Pas d'information disponible.                                |
| <b>Point d'éclair</b>                                                            | > 230°C Vase clos Pensky Martins.                            |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                                        | Pas d'information disponible.                                |
| <b>Facteur d'évaporation</b>                                                     | Pas d'information disponible.                                |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                                              | Pas d'information disponible.                                |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | Pas d'information disponible.                                |
| <b>Autre inflammabilité</b>                                                      | Pas d'information disponible.                                |
| <b>Pression de vapeur</b>                                                        | < 0.133 kPa @ 20°C                                           |
| <b>Densité de vapeur</b>                                                         | Pas d'information disponible.                                |
| <b>Densité relative</b>                                                          | 0.83 @ 15°C                                                  |
| <b>Densité apparente</b>                                                         | Pas d'information disponible.                                |
| <b>Solubilité(s)</b>                                                             | Insoluble dans l'eau.                                        |
| <b>Coefficient de partage</b>                                                    | log Pow: > 3.5                                               |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                                         | Pas d'information disponible.                                |
| <b>Température de décomposition</b>                                              | Pas d'information disponible.                                |
| <b>Viscosité</b>                                                                 | 30 cSt @ 40°C<br>6 cSt @ 100°C                               |
| <b>Propriétés explosives</b>                                                     | N'est pas considéré comme explosif.                          |
| <b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>                                    | Pas d'information disponible.                                |
| <b>Propriétés comburantes</b>                                                    | Ne répond pas aux critères de classification des comburants. |

### 9.2. Autres informations

|                                    |                                |
|------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Autres informations</b>         | Aucune information disponible. |
| <b>Indice de réfraction</b>        | Pas d'information disponible.  |
| <b>Taille de particules</b>        | Pas d'information disponible.  |
| <b>Poids moléculaire</b>           | Pas d'information disponible.  |
| <b>Volatilité</b>                  | Pas d'information disponible.  |
| <b>Concentration de saturation</b> | Pas d'information disponible.  |
| <b>Température critique</b>        | Pas d'information disponible.  |
| <b>Composé organique volatile</b>  | Pas d'information disponible.  |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## PURESYN 6

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne polymérisera pas.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.  
Oxydes des substances suivantes: Carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires DL<sub>50</sub> > 5000 mg/l, Orale, Rat OECD 401

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin OECD 402

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. CL<sub>50</sub> (4h) > 5200 mg/m<sup>3</sup>, Inhalatoire, Rat, Aérosol. OECD 403

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Non irritant. Lapin OECD 404

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Légèrement irritant. Lapin OECD 405

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Non sensibilisant.

#### Sensibilisation cutanée

## PURESYN 6

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ces informations sont basées sur des données de test de produits similaires Non sensibilisant. OECD 406

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substance mutagène avérée. OECD 471 OECD 473 OECD 476

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée. OECD 407 OECD 408

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

### **Inhalation**

Le produit est considéré avoir un faible risque aux conditions normales d'utilisation. Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Peut provoquer une irritation. Vertiges. Nausées, vomissements. Perte de conscience.

### **Ingestion**

Le produit est considéré avoir un faible risque aux conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

### **Contact cutané**

Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistant, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement High pressure injection of product into the skin may lead to local necrosis if the product is not surgically removed.

### **Contact oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **Écotoxicité**

On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Intrinsèquement biodégradable.

## PURESYN 6

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** log Pow: > 3.5

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Insoluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation



## PURESYN 6

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### **Inventaires**

##### **Canada (DSL/NDSL)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.  
DSL

##### **États-Unis (TSCA)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Australie (AICS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Japon (ENCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.  
ENCS

##### **Corée (KECI)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Chine (IECSC)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Philippines (PICCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## PURESYN 6

### Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Non classé: Méthode par le calcul.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

### Date de révision

11/04/2022

## PURESYN 6

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| <b>Numéro de version</b> | 2.000      |
| <b>Remplace la date</b>  | 23/08/2017 |
| <b>Numéro de FDS</b>     | 52389      |
| <b>Statut de la FDS</b>  | Approuvé.  |
| <b>Signature</b>         | Lisa Bland |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.